

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
11 avril 2013
Français
Original : arabe

**Assemblée générale
Soixante-septième session**

Point 54 de l'ordre du jour

**Étude d'ensemble de toute la question des opérations
de maintien de la paix sous tous leurs aspects**

**Conseil de sécurité
Soixante-huitième année**

**Lettres identiques datées du 11 avril 2013, adressées
au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité
par le Représentant permanent de la République
arabe syrienne**

D'ordre de mon gouvernement, je vous informe de ce qui suit :

Israël a de nouveau violé les engagements souscrits au titre de l'Accord sur le dégagement des forces israéliennes et syriennes de 1974 lorsque ses forces d'occupation ont tiré le 2 avril, à 21 h 15, deux obus de mortier sur un poste militaire syrien dans le village de Bir Ajam (province de Quneitra) depuis le poste occupé de Tell Abou el-Zahab, suivis de plusieurs salves de mitrailleuse de calibre 23 mm, faisant trois morts et un blessé parmi les soldats.

Le Gouvernement syrien demande qu'Israël mette un terme à ses actes de provocation, après une agression antérieure de même type, en date du 18 novembre 2012 et qu'il respecte les dispositions de l'Accord de dégagement des forces pour empêcher toute escalade de la tension et tout risque de confrontation dans la région.

La République arabe syrienne rappelle que ces pratiques, qui coïncident avec le soutien direct fourni par Israël aux groupes terroristes armés déployés dans la zone de séparation, suscitent de nouvelles interrogations légitimes sur le fait de savoir dans quelle mesure il respecte les dispositions de l'Accord de dégagement et le maintien de la stabilité et de la sécurité dans la région en particulier et dans le Moyen-Orient en général.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale au titre du point 54 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Bashar Ja'afari

